



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 549<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le jeudi 5 octobre et poursuivie le 16 octobre 2017 à 12 h au local 4214 et  
2221 du pavillon Albert-Tessier  
(549-05-10-17)**

---

**Présences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales  
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires  
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité (présente le 5 et absente le 16 octobre)  
M. Sylvain Beaudry, trésorier

**Absence :**

Mme Daphné Drouin, secrétaire (5 et 16 octobre)

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la rencontre.  
Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail et M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault assistent à la rencontre du 16 octobre pour le point 6.

---

Ismaïl Biskri préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

**CX-549-05-10-17-00   Projet d'ordre du jour**

---

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la 548<sup>e</sup> réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
  1. Correspondance depuis le 18 septembre 2017
  2. Dépôt de l'agenda syndical
  3. Dépôt du compte-rendu du CAU du 27 septembre 2017
  4. Retenues à la source – septembre 2017 : ARC : 2849 \$; MRQ : 4594 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention
  1. Retour sur la réunion du 5 octobre : Invité M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault
- 7) Consultation sur le renouvellement du mandat du doyen Charles
- 8) Politique de prévention et de traitement des plaintes
- 9) Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 26 octobre
- 10) Retour sur l'assemblée générale
- 11) Affaires nouvelles :
  1. Délégation de pouvoirs durant l'absence du président
  2. Présents offerts aux professeurs qui prennent leur retraite
  3. Représentant des employés de l'UQTR au RRUQ
  4. Mandat des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR
- 12) Date de la prochaine réunion : 2 novembre 2017
- 13) Levée de l'assemblée

**CX-549-05-10-17-01   Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

---

**CX-549-05-10-17-02 Adoption du procès-verbal de la 548<sup>e</sup> réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 548<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 21 septembre 2017.

**CX-549-05-10-17-03 Suites à donner aux dossiers**

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

**CX-549-05-10-17-04 Correspondance et information**

1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 18 septembre 2017  
Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 18 septembre 2017 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.
2. Dépôt de l'agenda syndical  
Le président mentionne les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois d'octobre 2017. Il rappelle toutefois que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et qu'il est préférable de se référer à la version électronique.
3. Dépôt du compte-rendu du CAU du 27 septembre 2017  
Le président signale le dépôt du compte-rendu de la dernière réunion du CAU qui avait lieu le 27 septembre dernier. Le VPAU traitera de la question dans son rapport.
4. Retenues à la source : ARC : 2 849 \$; MRQ : 4 594 \$  
Le trésorier confirme que les versements de retenues à la source du mois de septembre ont été effectués auprès des deux gouvernements.

**CX-549-05-10-17-05 Rapports des officiers et des délégations (5 octobre)****Président**

Le président fait le point sur les interventions menées depuis la dernière réunion du comité exécutif :

- Concernant la rencontre des membres du consortium des services juridiques, le président indique qu'elle aura lieu le 20 octobre prochain lors du conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU). Considérant qu'il sera absent, il invite le VPRT et le trésorier à représenter le Syndicat à cette rencontre qui aura lieu à l'INRS.
- Le président se réjouit des résultats du vote des professeurs sur le rejet du dépôt patronal et remercie le VPRT et les membres du comité exécutif pour ces résultats. Le président est très heureux de la mobilisation des professeurs et du taux de participation.

**Comité des relations de travail (CRT)**

- Le VPRT précise que les membres du comité exécutif ont reçu une copie de son rapport.
- Le VPRT mentionne qu'il y a eu des ententes sur plusieurs (4) dossiers d'évaluation de professeurs qui étaient en perfectionnement ou en congé de maternité. Le VPRT indique qu'il faudrait que la prochaine convention soit plus précise sur le processus d'évaluation pour les professeurs évalués dans ces conditions.
- Le VPRT confirme l'entente relative à la date d'embauche des professeurs. Le Syndicat renonce au contrôle judiciaire et aux deux derniers griefs sur les embauches des années 2015-2016 et 2016-2017 en contrepartie d'une décision de l'arbitre Racine qui a accepté d'entendre la cause sur la légalité de l'UQTR d'embaucher les professeurs le 1<sup>er</sup> décembre plutôt que le 1<sup>er</sup> juin comme prévu à la convention collective.  
De plus, le Syndicat accepte, pour l'année 2017-2018, l'atténuation des dommages assumés par les professeurs afin d'évaluer les économies réalisées par l'UQTR sur

la réduction du plancher d'emploi.

- Le VPRT indique que le Service des relations de travail de l'UQTR refuse le projet d'entente sur la portée de la clause 3.03 concernant l'information acheminée au Syndicat. Le Syndicat a convoqué la vice-rectrice aux études et à la formation à titre de témoin pour une audience qui devrait avoir lieu le lundi 16 octobre 2017.
- Le VPRT précise qu'il n'a pas reçu de nouveaux documents concernant le projet de lettre d'entente sur les grands groupes d'étudiants.
- Le VPRT informe les membres qu'il songe à contester le nombre de postes en fonction au 1<sup>er</sup> septembre dernier. Certains postes ne correspondraient pas aux discussions tenues lors de la négociation de la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective. Il avait été alors convenu de ne compter que les professeurs en fonction et générant un déboursé financier de la part de l'UQTR. Certains postes ne répondent pas à ce critère.

### VPAU

- Le VPAU réaffirme la position du CAU, à la suite de la rencontre du conseil syndical, sur le rôle que devraient jouer les vice-recteurs et les doyens à la suite de leur nomination :
  - Que les doyens et les vice-recteurs provenant du corps professoral de l'UQTR peuvent terminer les cours qu'ils donnaient au moment de leur nomination;
  - Que les doyens et les vice-recteurs provenant du corps professoral de l'UQTR peuvent terminer la supervision des étudiants de cycles supérieurs qu'ils assumaient au moment de leur nomination;
  - Que les doyens et les vice-recteurs provenant du corps professoral de l'UQTR ne peuvent donner de cours une fois en poste;
  - Que les doyens et les vice-recteurs provenant du corps professoral de l'UQTR ne peuvent diriger ou codiriger aucun étudiant de cycles supérieurs une fois en poste.
- Le VPAU attire l'attention des membres sur certaines questions abordées lors de la rencontre du CAU. Les membres ont surtout discuté des trois éléments faisant partie du plan d'action syndicale de l'année 2017-2018.
- Concernant la réalisation de sondages d'appréciation des professeurs sur certains services de l'UQTR, les membres ont préféré assurer un suivi sur le sondage de 2015 en s'informant auprès des directions de services des améliorations apportées.
- Concernant la volonté d'intensifier les rencontres avec les directions de département, les membres proposent que le Syndicat offre, comme pour le conseil d'administration et la commission des études, un appui professionnel aux directions de département qui siègent à la conférence des directeurs et des directrices de département. Il pourrait y avoir avant chaque rencontre une réunion avec les directions afin de discuter des points à l'ordre du jour.

Les membres du comité exécutif considèrent que cette proposition mobilise trop les ressources du secrétariat. Ils préfèrent offrir deux ou trois rencontres par année portant sur des thématiques précises.

Concernant la situation de la recherche à l'UQTR versus les autres constituantes du réseau, il fut convenu de mettre à jour les tableaux réalisés en 2010 et d'inviter M. Denis Marchand, directeur de la Direction de la recherche institutionnelle de l'UQ, pour une conférence sur le sujet.

**VPSC**

- La VPSC indique que le CSC a convenu d'offrir, en collaboration avec le comité des activités socioculturelles de l'UQTR, une sortie théâtre à Québec, et ce, à l'ensemble de la communauté universitaire. L'activité aura lieu le 15 novembre prochain. Il en coûtera 25 \$ par personne incluant l'autobus, le lunch et le billet d'entrée. Le Syndicat assumera, pour les professeurs, l'écart entre le coût réel et la contribution de ces derniers.
- La VPSC précise que le CSC offrira le 18 octobre prochain une conférence sur les ondes gravitationnelles par M. Jacques Raza, ingénieur retraité de la centrale nucléaire de Gentilly. Elle rappelle que les chercheurs qui ont étudié cette question ont reçu récemment le prix Nobel de physique.  
Après discussion, les membres conviennent de vérifier les compétences de M. Raza avant d'offrir une telle conférence.

**Trésorier**

- Le trésorier distribue un tableau illustrant la situation financière du Syndicat au 30 septembre 2017. Il répond aux questions des membres en précisant qu'il s'agit de la situation à la mi-année financière.
- Le trésorier indique qu'il doit participer au conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), à la rencontre du comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ) et du consortium des services juridiques.

**Secrétaire**

- Absente.

**La VPSC quitte la rencontre à 14 h 20****CX-549-05-10-17-06 Suivi des négociations pour le renouvellement de la convention (5 et 16 octobre)**

Le président cède la parole au VPRT.

Les membres félicitent le VPRT pour sa présentation lors de l'assemblée générale et pour les résultats de la consultation auprès des professeurs. Le taux de participation des professeurs au scrutin (59,3 %) et le pourcentage de rejet (93,8 %) du dépôt patronal démontrent bien l'appui des professeurs.

Le VPRT résume les discussions tenues lors de la rencontre de négociation tenue le 2 octobre dernier.

Les parties ont échangé sur les questions apparaissant au point 4.1 du dépôt patronal et traitant de l'amélioration du processus d'embauche des professeurs.

Le VPRT rappelle qu'il a l'intention de soumettre, lors d'une assemblée générale extraordinaire en décembre 2017, un projet de convention collective sur deux colonnes.

**Le VPAU quitte la rencontre à 14 h 35****La VPSC est de retour à 14 h 40**

Les membres discutent ensuite de la pertinence de publier un communiqué de presse annonçant les résultats du scrutin sur le dépôt patronal et sur les moyens à prendre afin d'inciter le Service des relations de travail de l'UQTR à déposer une nouvelle version des demandes de la Direction afin de favoriser la poursuite des négociations.

Le VPRT mentionne qu'il a déjà fait une telle demande aux représentants de l'UQTR à la table de négociation.

Après discussion, il est convenu de publier un communiqué de presse le 10 octobre 2017 et d'adresser à la Direction de l'UQTR une demande officielle pour un nouveau dépôt favorisant la poursuite des négociations.

Considérant l'heure tardive (17 h), le président propose de suspendre la rencontre et de la reprendre lundi 16 octobre 2017 à 12 h.

### **Retour sur la réunion du 5 octobre 2017**

#### **Invité M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault (16 octobre 2017)**

Le président souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault, procureur au consortium des services juridiques et personne ressource au comité de négociation.

M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault indique que le VPRT lui a fait part des échanges du comité exécutif du 5 octobre dernier sur le déroulement de la négociation. Il souhaite donc aborder avec les membres les aspects légaux reliés au processus de négociation pour le renouvellement d'une convention collective. Il souligne qu'il a d'ailleurs fait parvenir au comité de négociation quelques textes légaux qui traitent de la question.

Il rappelle d'abord que le Code du travail du Québec précise que les parties ont l'obligation de négocier de bonne foi. M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault précise les gestes que les tribunaux pourraient considérer comme étant une démonstration de mauvaise foi et qui pourraient amener l'une des parties à déposer une plainte au Tribunal du travail du Québec. Les comportements répréhensibles pourraient être le refus de se présenter aux rencontres de négociation, fixer des conditions à l'amorce ou à la poursuite des négociations, le comportement des représentants à la table de négociation, le refus de l'une des parties d'aborder les questions soumises par la partie adverse, etc.

Le VPRT souligne que jusqu'à maintenant le comité de négociation a discuté différents points qui ne faisaient pas partie du dépôt patronal et des orientations syndicales. Lors de la rencontre du 2 octobre dernier, les représentants patronaux ont souhaité discuter des points du dépôt patronal portant sur le processus d'embauche des professeurs.

Le président s'informe si le refus des gestionnaires universitaires de faire un nouveau dépôt patronal pourrait être interprété comme un geste de négociation de mauvaise foi. M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault indique qu'à ce stade-ci de la négociation il est peu probable que le TAQ (Tribunal administratif du Québec) retienne cet énoncé.

Le procureur souligne que le Syndicat ne peut pas obliger les gestionnaires à faire un nouveau dépôt et les négociateurs syndicaux ne peuvent pas refuser d'en discuter. Le Syndicat peut toutefois faire savoir aux professeurs que les gestionnaires refusent de faire un nouveau dépôt.

### **Le VPAU quitte la rencontre à 13 h 40 (16 octobre 2017).**

Le trésorier s'informe auprès du procureur des avantages de faire adopter en assemblée générale un projet de convention collective illustrant tous les changements souhaités ou de faire adopter une entente de principe et ensuite les textes y correspondant, comme lors des dernières négociations.

M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault mentionne qu'il lui apparaît beaucoup plus avantageux de faire entériner le mandat de négociation en faisant voter les professeurs sur les changements qu'ils souhaitent apporter à leurs conditions de travail.

Après avoir vérifié si les officiers ont encore des questions pour le procureur et pour la conseillère en relations de travail, le président les remercie de s'être déplacés pour l'occasion.

M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault et Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, quittent la rencontre à 13 h 50.

### **CX-549-05-10-17-07 Consultation sur le renouvellement du mandat du doyen Charles (16 octobre)**

Le président rappelle que la règle 14, sur l'embauche ou le renouvellement des mandats des cadres supérieurs et des doyens, oblige le comité exécutif à tenir une consultation auprès des professeurs.

Le 2 octobre dernier, le secrétariat syndical a tenu une consultation sur le renouvellement du mandat de M. Sébastien Charles, doyen de la recherche et de la création à l'UQTR.

La consultation s'est terminée le 6 octobre 2017 à 17 h ; 121 professeurs ont rempli le questionnaire et 47 répondants ont laissé des commentaires.

Les résultats de la consultation et les commentaires formulés ont été expédiés à l'ensemble des professeurs.

#### **CX-549-05-10-17-08 Politique de prévention et de traitement des plaintes (16 octobre)**

Le président rappelle que le 18 septembre dernier, le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a présenté aux représentants syndicaux un projet de création d'un bureau de prévention et de traitement des plaintes. Ce bureau se veut un guichet unique pour traiter des plaintes de harcèlement, d'incivilité, de discrimination, de violence à caractère sexuel, etc. Les documents ont été expédiés aux membres du comité exécutif.

Le projet a été présenté à la conférence des directeurs et des directrices de département le 11 octobre 2017 et sera éventuellement adopté par le conseil d'administration.

Les professeurs, comme l'ensemble des employés, seront soumis à cette politique ; il serait important que le comité exécutif prenne position sur le projet.

Après discussion, les membres conviennent que le président adressera un courriel au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) lui signifiant que le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) n'est pas favorable à un tel projet. De plus, le Syndicat conseillera à ses membres susceptibles d'être impliqués dans un dossier relevant de ce bureau de déposer un grief afin que leurs plaintes soient traitées selon les règles du Code du travail.

#### **CX-549-05-10-17-09 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 26 octobre (16 octobre)**

Le président attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour du conseil syndical du 26 octobre prochain.

Après discussion, il est convenu d'expédier le projet aux délégués syndicaux.

#### **CX-549-05-10-17-10 Retour sur l'assemblée générale (16 octobre)**

Le président invite les officiers à faire part de leurs commentaires sur le déroulement de la dernière assemblée générale.

On signale que, malgré l'invitation à confirmer leur présence, le nombre de professeurs qui ont participé à la rencontre (157) fut beaucoup plus important que le nombre d'inscrits (130). Cette situation a provoqué un manque de nourriture, de couverts et quelques frustrations.

Après discussion, il est convenu de demander à Sodexo de préparer le lunch pour les assemblées générales.

Concernant le bulletin de vote, on suggère que dorénavant il serait important d'explicitement aux professeurs le sens du vote demandé pour une résolution. Le libellé utilisé lors de la 149<sup>e</sup> assemblée aurait pu porter à confusion.

#### **CX-549-05-10-17-11 Affaires nouvelles (16 octobre)**

##### **1. Délégation de pouvoirs durant l'absence du président**

Le président rappelle qu'il doit s'absenter du 19 octobre au 12 novembre 2017 prochain. Il a convenu des modalités de cette absence avec la direction de son département et le décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) comme le prévoient les règlements de l'UQTR.

Comme prévu aux statuts du Syndicat, le VPRT assume les responsabilités du président durant l'absence de ce dernier. Le président indique qu'il assistera, par Skype, à la réunion du comité exécutif du 2 novembre prochain et aux autres réunions du comité exécutif qui pourraient avoir lieu durant son absence.

**2. Représentant des employés de l'UQTR au RRUQ (16 octobre)**

Le président indique que les représentants des employés de l'UQTR, Suzanne Mailly pour le Syndicat des employées et des employés de soutien, Martin Harvey pour le Syndicat du personnel professionnel, Benoît Séguin pour l'Association des cadres et Dominic Déry, président de l'Association du personnel administratif et de service de l'UQTR, se sont réunis pour désigner leur représentant au régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Bernard Gaucher, professionnel à l'UQTR, représente les employés depuis six ans et a accepté de poursuivre pour un dernier mandat de trois ans. Il a signalé que si un professeur souhaite prendre la relève, il pourra quitter avant la fin de son mandat et initier la nouvelle personne aux dossiers en cours. Le président propose de vérifier l'intérêt des professeurs pour ce poste important.

**3. Mandat des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR**

Le président indique que le Secrétariat général souhaite rencontrer le Syndicat afin de discuter des représentants des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR, dont les mandats de certains se terminent en 2018.

**4. Présents pour les professeurs retraités (16 octobre)**

Considérant l'absence de la vice-présidente aux services à la collectivité, le président propose de reporter ce point.

**CX-549-05-10-17-12 Date de la prochaine réunion**

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 2 novembre 2017.

**CX-549-05-10-17-13 Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 14 h 30.

---

Ismail Biskri  
Président

---

Alain Gamelin  
Secrétaire de la rencontre